



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1369 - 29 juin 2023

IRRIGATION

Choisir son assolement pour optimiser l'eau d'irrigation avec l'outil ASALEE

Un outil comparant les stratégies d'assolement en fonction de leur rentabilité, de leur résilience, consommation et efficacité pour la gestion de l'eau pluviale et d'irrigation, adapté pour les producteurs de pommes de terre dans un contexte de changement climatique, à différentes échelles (exploitation ou territoire).

L'augmentation des aléas climatiques et économiques auxquels sont confrontées les exploitations agricoles aujourd'hui se traduit, sur les territoires, par une pression croissante sur les ressources en eau et un manque de visibilité sur les performances des systèmes de cultures. Ainsi, les exploitants agricoles, et notamment ceux dont l'exploitation est située sur les zones où le déséquilibre entre usages et ressources devient de plus en plus important, voient leur accès à l'eau d'irrigation contrôlé et limité, leurs besoins évoluer. Par conséquent, ils doivent alors faire face aux incertitudes de production et aux risques économiques engendrés par ce contexte. Ils sont alors contraints de repenser leur stratégie de production afin d'optimiser leur rendement, leur consommation en eau, leurs coûts de production. La gestion des risques se place donc comme un élément indispensable à la stratégie de gestion de l'exploitation agricole, en prenant en compte la

enjeux du changement climatique. Les outils d'aide au choix d'assolement constituent une réelle aide à la décision afin de comparer et arbitrer ces choix. De nombreux outils d'optimisation restent disponibles, mais ils sont souvent spécifiques à une problématique et ne qualifient pas les risques de chacune des solutions proposées. La création de l'outil ASALEE répond donc au besoin d'accompagner les stratégies des agriculteurs dans la gestion de l'eau. ASALEE a été conçu pendant une étude entre 2017 et 2019, en collaboration avec l'INRAE, Terres Inovia, les Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime, et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La cible de l'outil est principalement le conseil agricole, en relation directe avec des groupes d'agriculteurs et de conseillers techniques, dont l'objectif premier est de redéfinir des stratégies d'adaptation à différents types de contraintes : accès à l'eau d'irrigation, diversification des cultures ou toutes autres contraintes réglementaires. Aux cultures et aux zones de production concernées par le projet initial, ARVALIS a récemment développé des fonctions de production en réponse à l'eau, spécifiques pour la pomme de terre, afin d'élargir le périmètre de validité du modèle ASALEE et ainsi simuler, à l'avenir, des stratégies de gestion d'assolement aux zones de production de la pomme de terre.

(Suite page 2)

À DÉCOUVRIR

Irrigation

1-2

Choisir son assolement pour optimiser l'eau d'irrigation avec l'outil ASALEE

Législation

3

Les pommes de terre primeur peuvent conserver les emballages plastiques

Marchés

4

Une transition pleinement assurée par les offres de nouvelle saison

Pomme de terre hebdo est 100 % numérique. Pour le recevoir par mail, veuillez vous inscrire sur cnipt.fr dans l'onglet « Newsletter ».

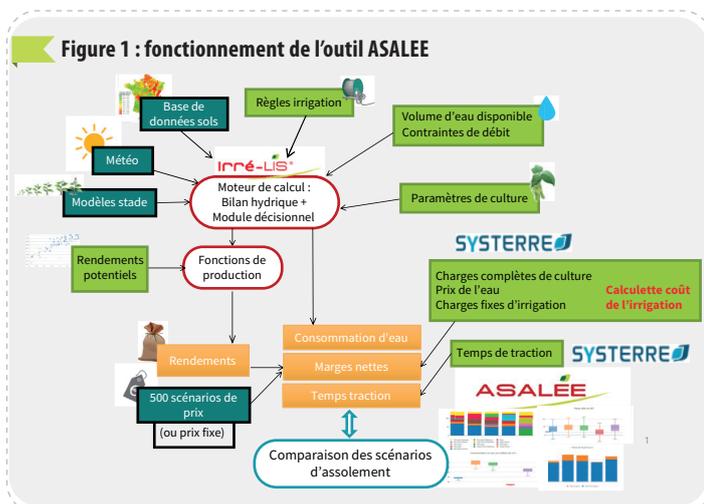
(Suite de la page 1)**L'outil ASALEE**

L'outil ASALEE est un outil d'aide à la décision, sous forme d'application web interactive, permettant de comparer des assolements pour mieux gérer les ressources en eau disponibles (irrigation, pluviale) et ainsi anticiper les adaptations des systèmes de production dans un contexte de changement climatique. Il permet notamment de simuler et comparer différents scénarios d'assolement répartis par grands types de sol, selon leur rentabilité, leur résilience et leur consommation/efficacité en eau. L'intégration de divers facteurs de risques (variabilité du prix des productions agricoles, aléas climatiques et accès à la ressource en eau) et des capacités techniques de l'exploitation permettent d'identifier les assolements pour lesquels le niveau de prise de risque reste acceptable. ASALEE est composé de deux parties distinctes (Figure 1). Le cœur de l'outil est le moteur de calcul, développé par ARVALIS, permettant les calculs de stades, de bilan hydrique, de déclenchement d'irrigation, les fonctions de production et les calculs économiques. Ensuite, l'interface graphique permet la gestion des comptes utilisateurs, la saisie des données et leur affichage sous forme de tableaux ou de graphiques.

Modèles et référentiels

Différents modèles et règles de calcul composent le moteur de calcul. Le modèle bilan hydrique est au centre du modèle, afin d'évaluer la consommation en eau d'irrigation par année climatique et par culture (modèle de bilan hydrique). Ensuite, le modèle décisionnel ajuste la disponibilité en eau, en volume et en débit, dépendant de l'équipement et de la main-d'œuvre disponible, et aux décisions de conduite d'irrigation. Ensuite, un modèle biophysique avec des fonctions de production spécifiques à chaque culture permet le calcul des pertes de rendement dues au stress hydrique pour chacun des scénarios climatiques et modes de conduite d'irrigation. Enfin, un dernier modèle de variabilité économique sur l'impact économique estime les marges nettes de chacune des cultures pour toutes les conduites d'irrigation simulées selon l'incertitude de prix de vente des productions à partir de la génération de 500 scénarios de prix de vente par culture.

Concernant les deux premiers modèles, le moteur de calcul Irré-LIS® a été choisi au regard de sa simplicité, de sa fiabilité



vis-à-vis d'autres modèles et de sa connectivité avec de nombreuses bases de données de type de sol, cultures et météo.

Interface d'accès

En réponse aux attentes, l'interface créée est accessible en ligne et liée à différents référentiels et moteurs de calculs avec des résultats consultables sous différentes formes graphiques et tabulaires. Une attention particulière est portée à l'ergonomie pour faciliter la saisie des données d'entrée qui concernent l'exploitation agricole, le matériel d'irrigation et les volumes disponibles, des groupes de parcelles (îlots), les cultures et leurs références technico-économiques ainsi que la conduite de l'irrigation, les surfaces de cultures composant l'assolement, etc.

Adaptation à la pomme de terre

Dans cette démarche, ARVALIS est en cours d'intégration de la pomme de terre dans le modèle ASALEE. La relation entre le rendement et la consommation en eau est au cœur de ce développement. Elle se traduit par le rapport du rendement réel sur le rendement maximal et le rapport ETR/ETM (évapotranspiration réelle sur évapotranspiration maximale) à différents stades de développement. Les données à disposition sont issues de différents projets : CarpoStress (2012 à 2014), Eauption plus (2009 à 2011) et TIRNOV (1997 - 2005). Ils ont eu lieu sur les sites Arvalis de Villers-Saint-Christophe et de Boigneville et sur les sites du Comité Nord, d'Expandis, de Pom'Alliance et du GITEP. Cela représente en tout 35 essais. Tous les sols ont une RU à 150 mm et une RFU à 60 mm excepté celui du site de Boigneville où la RU est à 120 mm et la RFU à 60 mm. Les stades de la pomme de terre utilisés par l'outil sont la plantation, la levée, le 50% de fermeture des rangs, la fermeture des rangs, le début de sénescence, le 50 % de sénescence et le 80 % de sénescence.

Mise en œuvre

Des ateliers de conception avec des agriculteurs permettent de définir des scénarios d'adaptation, simulés ensuite dans l'outil ASALEE. Les résultats comparent les scénarii selon les indicateurs et leur variabilité : assolement des différents scénarii (en ha), marge nette du résultat de l'exploitation (en k€ totaux ou en €/ha, avec ou sans aide), volume total d'eau consommée pour l'irrigation (en milliers de m³ ou en m³/ha), temps de travail distinguant le temps de traction et le temps consacré à l'irrigation (en h/ha). L'utilisation d'ASALEE et de sa démarche est en cours dans différentes régions (Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Est, etc.) en partenariat avec des organismes économiques à la recherche de nouvelles modalités d'accompagnement des agriculteurs en plaçant l'assolement comme levier d'adaptation face au changement climatique.

Du fait de la future introduction de la pomme de terre dans ASALEE, à l'avenir, d'autres projets spécifiques à son bassin de production peuvent voir le jour pour accompagner des groupes d'agriculteurs motivés à redéfinir leurs stratégies de gestion des assolements face aux enjeux climatiques. ■

Francesca DEGAN et Alice VALLES - ARVALIS - Institut du végétal

LÉGISLATION

Les pommes de terre primeur peuvent conserver les emballages plastiques

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi Agec) a décidé de l'interdiction de la commercialisation sous emballages plastiques de colis de fruits et légumes frais inférieurs à 1,5 kilo. Le texte prévoyait toutefois une série d'exceptions dont la liste devait être fixée par décret. Si la loi était applicable dès le 1er janvier 2022, son application était toutefois soumise à la publication de ce décret. Un premier décret avait été pris par le Gouvernement, mais il avait été annulé par le Conseil d'État en décembre dernier (cf. Pomme de terre hebdo n°1349 du 15 décembre 2022). Un nouveau décret, daté du 20 juin, a été publié au Journal officiel du 21 juin. Ce décret précise que la loi s'applique aux fruits et légumes frais non transformés, c'est-à-dire les fruits et légumes vendus à l'état brut ou ayant subi une préparation telle que le nettoyage, le parage, l'égouttage ou le séchage. Il précise également la définition du conditionnement en matière plastique. Enfin, il établit la liste des fruits et légumes frais non soumis à cette interdiction car présentant un risque de détérioration lors de la vente en vrac. Cette liste des produits sortis du champ de l'interdiction est plus élargie que celle du premier décret (cf. encadré). Ainsi la pomme de terre primeur n'est plus soumise à l'interdiction, ce qui répond à une demande de la filière portée par le CNIPT. En revanche, l'interdiction demeure pour les pommes de terre de conservation. Ce décret entre en appli-

cation au 1^{er} juillet prochain. Notons toutefois que les entreprises peuvent continuer à commercialiser les fruits, légumes et pommes de terre frais sous emballages plastiques jusqu'au 31 décembre 2023 afin de pouvoir écouler les stocks d'emballages.

La publication de ce décret ne signifie pas pour autant la fin de l'histoire pour cette question des emballages plastiques pour les fruits et légumes. En effet, la Commission européenne prépare, de son côté, un règlement sur ce sujet. Il devrait être connu courant décembre 2023. ■

Olivier MASBOU

Les produits exemptés de l'interdiction d'emballages plastiques

- . les endives, les asperges, les brocolis, les champignons, les pommes de terre primeur, les carottes primeur et les petites carottes ;
- . la salade, la mâche, les jeunes pousses, les herbes aromatiques, les épinards, l'oseille, les fleurs comestibles, les pousses de haricot mungo ;
- . les cerises, les canneberges, les airelles et les physalis ;
- . les fruits mûrs à point, c'est-à-dire les fruits vendus au consommateur final à pleine maturité, et dont l'emballage présenté à la vente indique une telle mention ;
- . les graines germées ;
- . les framboises, les fraises, les myrtilles, les mûres, les groseilles, la surelle, la surette et la groseille pays, les cassis et les kiwis.

AGENDA

6-7 septembre 2023

Potato Europe

Tournai (Belgique)

www.potatoeurope.be/nl 🍷

3-5 octobre 2023

Fruit Attraction

Madrid (Espagne)

6-7 septembre 2023

Potato Europe

Tournai (Belgique)

www.potatoeurope.be/nl 🍷

décembre 2023

Congrès FN3PT

Paris

www.plantdepommedeterre.org 🍷

11 janvier 2024

Assemblée générale du CNIPT

Paris

cnipt.fr

16 janvier 2024

Congrès de l'UNPT

Dunkerque

www.unpt.fr 🍷

24 février - 3 mars 2024

Salon International de l'Agriculture

Paris

www.salon-agriculture.com 🍷

EN BREF...

Gastronomie

Noirmoutier, une île quatre fois remarquable

L'île de Noirmoutier vient d'être récompensée quatre fois comme Site remarquable du goût. Ces quatre reconnaissances concernent l'huile de Noirmoutier, la fleur de sel de Noirmoutier, la pomme de terre de Noirmoutier et la sole de Noirmoutier. Le label Site remarquable du goût met en valeur les spécificités culinaires des territoires de France. 60 terri-

toires français ont déjà obtenu cette distinction (Roquefort, les vins de Margaux, la Route des vins-d'Alsace, les volailles de Bresse...), mais l'île de Noirmoutier est le seul territoire à obtenir quatre distinctions.

Industrie

Fermeture annoncée de la féculerie d'Haussimont

« C'est une page de l'histoire agricole française qui se tourne et un coup dur pour le

secteur féculier national... Il n'y aura en effet pas de campagne en pommes de terre de féculerie 2024/2025 pour Tereos sur le site de la féculerie d'Haussimont » écrit l'UNPT dans un communiqué. L'Union des producteurs de pommes de terre a en effet appris la décision de Tereos de fermer l'usine marnaise faute de repeneur crédible. L'UNPT annonce rester « mobilisée » pour que les producteurs de la féculerie d'Haussimont « puissent bénéficier de nouveaux débouchés dès la campagne 2024/2025 ».



Cliquez sur les liens pour en savoir plus

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 25

Variétés de consommation courantes

Frites div.var.cons France lavée cat.I 50-75mm filet 2,5kg	nc.
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	nc.
Div.var.cons France non lavée cat.II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75 mm filet 10 kg consommation	nc.

Variétés à chair ferme

Peau jaune France lavée cat.I + 35 mm filet 2,5 kg	nc.
Rouge France lavée cat. I + 35 mm filet 2,5 kg	nc.

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 25

Conservation France biologique	1290 (↗)
--------------------------------	----------

Export-Stade expédition - Semaine 25

Agata lavée cat.I +40 mm filet 10 kg consommation	nc.
Agata France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70 mm sac 1 tonne	nc.
Monalisa France lavable cat.I +45 mm sac 1 tonne	nc.
Rouge div.var.cons France lavable +45 mm sac 1 tonne	nc.

Rungis - Semaine 25

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	1110 (↗)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	900 (=)

N.B.: entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	Avril 2023	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	135	+ 1 %

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	Avril 2023	Variation en % sur un an
Pommes de terre	253,4	+ 21 %

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7.5, vrac nu, départ ferme (€/T)

Consommation polyvalente	Plus de cotations depuis les semaines 15 et 16
Chair ferme blanche	
Chair ferme rouge	

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Mai 2023	Variation en % sur un an
Pommes de terre	139	+ 15 %

Source : INSEE

Prix de vente consommateurs en GMS - €/kg

Formats compris entre 2 kg et 3 kg (cœur de gamme) - hors BIO	Mai 2022	Mai 2023	Évol. mai 2023 vs mai 2022
Eau / vapeur / rissolées	1,42	1,50	+ 6 %
Four	1,20	1,38	+ 15 %
Frites	1,13	1,51	+ 34 %

Source : Évaluations GIE Interfel/CNIPT (348 points de vente en mai 2022, 188 points de vente en mai 2023, soit près de 2 fois moins de magasins visités en mai 2023, ce qui rend la base de comparaison non homogène)

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Pays-Bas (cotation NAO + VTA) - Semaine 24

Frites 40 mm+	290-305 (=)
NAO Export 40 mm, vrac fritable	225-240 (=)

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 24

Fontane, Challenger (tout venant 35 mm+, vrac, départ)	300 (=)
--	---------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 23

Prix moyen marché libre, départ ferme (sac ou vrac), toutes variétés	nc.
--	-----

Une transition pleinement assurée par les offres de nouvelle saison

Dans les rayons français, l'assortiment se compose (à quelques exceptions près) principalement des pommes de terre nouvellement récoltées. La vigilance doit rester de mise pour assurer une gestion du rayon adaptée à ces produits « fraîcheur », compte tenu des températures élevées dans les espaces de vente et dans les phases transitoires de stocks tampon.

Sur le marché des primeurs, les volumes augmentent dans les différents bassins de production française et la demande garde une certaine vigueur, ce qui permet de maintenir des prix globalement soutenus. Le bassin Noirmoutier va maintenir des volumes significatifs jusqu'à la mi-juillet, avant de réduire son activité et se consacrer au marché local. La Bretagne poursuit sa pleine commercialisation, avec une activité qui connaît (à date) une croissance de 60 % des volumes commercialisées vs N-1 et N-2, liée à une avancée dans les emblavements et à la demande plus vive du marché. L'Alsace, qui doit faire face à un temps sec, commercialise ses premières offres issues des parcelles défanées. En Normandie, les ventes, qui ont démarré, se font sur des volumes sporadiques à date. Dans le Sud-Ouest (Marmande), le pic de production devrait démarrer autour du 10 juillet. En Camargue, les récoltes ont débuté et devraient s'accroître à partir de la semaine prochaine.

Veille UE (semaine 25 – source : CNIPT d'après World Potato Markets)

Espagne : la superficie de pommes de terre est estimée à 61 922 hectares, soit 2,5 % de moins que les 63 493 hectares de l'année dernière, et le plus bas jamais enregistré, selon le Ministerio de Agricultura. Les principales régions productrices sont situées dans le nord. La Galice est la principale avec 17 770 hectares de pommes de terre (- 5 % par rapport à l'an dernier), la Castille et León est deuxième, avec 16 639 hectares (+1,4 %).

Portugal : la superficie a augmenté de 4 % en 2023 pour atteindre 14 000 hectares, contre 13 000 hectares l'an dernier. La superficie irriguée est estimée à 11 701 hectares, en hausse de 5 %, selon l'Instituto Nacional de Estatística. Au Sud du Portugal, plus de la moitié de la surface de pommes de terre a été arrachée, tandis qu'au nord, où se concentrent les petites parcelles de pommes de terre non professionnelles, moins de la moitié de la surface est récoltée, en particulier des pommes de terre plantées à partir de mars.

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples

75008 Paris

Tél: 01 44 69 42 10

Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication

Rédactrice en chef :

Florence Rossillion

Conception graphique :

Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution

ISSN n° 0991-3351

